

# DÉLIBÉRATIONS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18/12/2014 – Convocation du 8 décembre 2014

Compte rendu affiché le 26 décembre 2014

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Marine MATHEY

**Présents :**

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Claire LEBAHAR, Youcef BOUREZG, Hélène SORREL-DUNAND, Laurent BUFFARD, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Michel MATHEY, Jean-Jacques DUPERRAY, Myriam MARMONIER, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Xavier LAURE, Michel HU, Christine PERRIN, Maria DA SILVA PIRES, Marc GRAZIANA, Nadine DUPLOT, Alain MARTIN-RABAUD, Bernard SABATIER, Pascal NICOT, Sylviane CARISSIMI, Vincent VIVO, Patrick RACHAS.

**Absents représentés**

Claire POINT par Claire LEBAHAR, Tameur GUENNAT par Michel HU, Jamila HARZALLAH par Alain MARTIN-RABAUD.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	26
Votants	29
Exprimés	29

**Objet : Tarifs 2015 – Équipements sportifs municipaux**

Comme chaque année, il est proposé au Conseil Municipal de réévaluer les tarifs de location des équipements sportifs municipaux. La commission municipale Vie locale, réunie le 25 novembre 2014 a adopté la proposition ci-dessous :

**Boulodrome**

	2014	2015
du 1er/9 au 30/6		
Boulodrome	317 €	320 €
Au-delà de 20h		50 €/heure
Du 1er/7 au 31/8		
Boulodrome	103 €	104 €
Extérieur + club house	52 €	53 €
Extérieur sans club house	Gratuit	Gratuit

**Autres équipements**

	2014	2015
Dojo	317 €	320 €
Cosec	317 €	320 €
Gymnase spécialisé	317 €	320 €
Terrain stade Oboussier	1 230 €	1 244 €
Terrain synthétique	1 230 €	1 244 €
Terrain stade Oboussier nocturne	2 313 €	2 338 €
Terrain synthétique nocturne	2 313 €	2 338 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée, et après avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU l'avis de la commission municipale vie locale du 25 novembre 2014
- VU le budget communal,
- **ADOpte les tarifs ci-dessus pour la location des équipements sportifs municipaux,**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire,**
- **DIT que ces recettes seront prévues à l'article 752 du budget communal.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Neuville-sur-Saône, le 18 décembre 2014  
Le Maire,  
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après  
- Dépôt en Préfecture le 19/12/2014  
- Publication ou affichage le 19/12/2014

Valérie GLATARD, Maire.

